

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2022

Le mercredi treize avril deux mil vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit avril deux mil vingt-deux, par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Marie BELOMBO, Jean-Paul DUTARD, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge OULHEN, Serge NAWROT, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS.

Absents excusés : Annie BEYDON (pouvoir à Alain MARTY), Henriette ROCHE (pouvoir à Jean-Paul DUTARD), Sophie DAL'PAN (pouvoir à Coralie JUGE), Joëlle DUVERNEUIL.

Absent : Michel TOMAS.

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents et indique les pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h52.

Puis, il propose Franck MERY comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Secrétaire de séance : Franck MERY

Ensuite, le Maire demande si l'assemblée approuve le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal avant de procéder à sa signature.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Avant de passer à l'étude de l'ordre du jour, le Maire remercie toute l'équipe municipale qui a œuvré avec sérieux pour un bon déroulement du scrutin dimanche dernier.

Il tient également à féliciter les membres de la commission voirie pour le travail préparé et présenté en réunion publique, la veille, en présence de la gendarmerie et d'un représentant de l'ATD spécialiste de la sécurité routière. Les habitants concernés, invités personnellement par boîtage, sont venus nombreux et ont apprécié le fait d'être consultés sur une problématique qui les touche de près. Cela a permis de prendre une décision en accord avec eux.

Un seul regret, pris dans le débat fort intéressant en échanges, aucune photo n'a été prise pour parution dans le prochain magazine en accompagnement de l'article qui sera écrit sur le sujet.

Nicole GALLOIS, doublement concernée puisque riveraine et élue, confirme que tout a été expliqué clairement et qu'elle est repartie avec un maximum d'informations ; elle a pu en reparler ensuite avec ses plus proches voisins qui étaient tout aussi emballés qu'elle par les explications et les solutions proposées et validées ensemble.

Le Maire reprend la parole pour conclure que les participants à cette belle réunion sont rentrés chez eux avec une idée précise des décisions prises dans un consensus parfait. Une cinquantaine de personnes s'était déplacée.

POINTS DELIBERANTS

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2021

COMPTES ADMINISTRATIFS	COMMUNE	LOTISSEMENT	POLE SANTE ET COMMERCIAL	
2021	2021			
FONCTIONNEMENT 2021				
RECETTES	1 445 964,73 €	204 892,27 €	50 462,28 €	
DEPENSES	1 474 317,96 €	1 950,00 €	8 961,74 €	
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2020	-28 353,23 €	202 942,27 €	41 500,54 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2019	558 104,52 €	-275 473,20 €	-450,57 €	
CLOTURE FONCTIONNEMENT 2021	529 751,29 €	-72 530,93 €	41 049,97 €	
INVESTISSEMENT 2021				
RECETTES	321 359,45 €	0,00 €	94 485,72 €	
DEPENSES	396 242,05 €	0,00 €	82 543,24 €	
RESULTAT INVESTISSEMENT 2021	-74 882,60 €	0,00 €	11 942,48 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2020	440 475,76 €	0,00 €	-410 703,05 €	
CLOTURE INVESTISSEMENT 2021	365 593,16 €	0,00 €	-398 760,57 €	
RESTES A REALISER DEPENSES 2021	598 568,55 €	0,00 €	30 000,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES 2021	150 450,00 €	0,00 €	391 600,00 €	
SOLDE RESTES A REALISER 2021	-448 118,55 €	0,00 €	361 600,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-82 525,39 €	0,00 €	-37 160,57 €	
AFFECTATIONS 2022 avec RESTES A REALISER				TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	365 593,16 €	0,00 €	-398 760,57 €	-33 167,41 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	447 225,90 €	0,00 €	41 049,97 €	488 275,87 €
				455 108,46 €

a) Compte administratif de la commune :

A l'aide du tableau ci-dessus, Marie BELOMBO présente les comptes 2021 de la commune qui font apparaître un déficit (28 353.23 €). Elle précise qu'il provient du virement de 204 892.27 € sur le compte du lotissement sur ordre du trésorier ; en effet, celui-ci a revu les comptes sur les dix dernières années, a prétexté que son prédécesseur n'avait pas fait les choses convenablement et qu'il était d'absolue nécessité de virer cette somme pour régulariser la situation ; sans ce virement, il n'y aurait pas ce faible déficit du compte administratif de la commune. Le Maire rappelle que le trésorier était venu expliquer tout cela à la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2021 et avait demandé à l'assemblée de prendre la décision de ce virement.

Marie BELOMBO explique que, grâce au report de 2019, le résultat 2021, en fonctionnement, reste positif de 529 751.29 €.

Quant à l'investissement, les dépenses mentionnées (396 242.05 €) concernent surtout l'aménagement du bourg et, après ajout du résultat reporté de 2020, la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat bénéficiaire de 365 593.16 €.

Mais il reste des recettes (subventions non encore perçues) et dépenses à réaliser qui amèneront un solde négatif et un besoin de financement de 82 525.39 €.

Le résultat en investissement à reporter est donc de 365 593.16 € et en fonctionnement de 447 225.90 € (529 751.29 € – 82 525.39 €).

b) Compte administratif du lotissement :

Marie BELOMBO explique que ce compte est géré par le trésorier lui-même, qu'il présente un solde à zéro et demande juste que les derniers terrains soient vendus pour le solder. Elle précise que lorsque les terrains seront vendus, le bénéfice perçu sera reversé sur le compte de la commune.

Le Maire ajoute qu'il va signer un acte pour la vente d'un terrain prochainement, ce qui ramènera à deux le nombre de lots à vendre cette année.

Marie BELOMBO indique qu'un autre virement (57 000 €) a été demandé par le trésorier pour cette année, parce qu'il y a eu ventes de terrains, demande qui sera vue plus tard dans la réunion.

c) Compte administratif du pôle santé et commercial :

Marie BELOMBO explique que les recettes de ce compte correspondent aux loyers perçus et aux remboursements des factures d'électricité et/ou d'eau de la maison médicale tandis que les dépenses sont les factures pour la halle : eau, électricité, remplacement de robinets et autres biens détériorés, dégradés par actes de vandalisme ; y figurent aussi les dépenses dues au compteur d'électricité de la maison médicale qui n'était pas libellé au bon titulaire ou d'adduction d'eau comme cela va être vu plus loin dans cette séance avec la demande d'autorisation d'encaisser un chèque. Promesse a été faite qu'il s'agira du dernier... tout est régularisé.

Le Maire indique le détail du taux de référence pour 2022 (48.39 %) c'est-à-dire : 22.41 % pour la commune et 25.98 % pour le département.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS		COMMUNE : C115 CHATEAU L'ÉVEQUE		N° 1259 CC	
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE PERIGUEUX		ARRONDISSEMENT : 24 - PERIGUEUX		TAUX	
				PDL	
				2022	
REFORME FISCALE : DETERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL					
En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.					
Le sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).					
L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1429 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.					
I - RÉSOURCES À COMPENSER					
Basés communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.....	2 150 796	x	9,88	=	212 492
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	4 377				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					27 534
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					235
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					240 364
II - RESSOURCES DE COMPENSATION					
Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					373 986
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					425
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					374 311
III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES RÉFORME					
Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	326 283	+	373 986	=	700 174
IV - SOUS-COMPENSATION (CARRIÈRE) APPLICABLE EN COEFFICIENT CORRECTEUR - CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR					
Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	240 364	-	374 311	=	-133 947
Coefficient correcteur = 1 +					
différence de ressources	-133 947	-	0,808695		
TFPB « après réforme »	700 174				

Si > 0 et > 1, la commune est sous-compensée.
 Si < 0 et < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

La loi 'Finances' redistribue la taxe du foncier bâti à la commune qui était allouée au département :
 les recettes communales supprimées par la réforme s'élèvent à 240 364 €
 tandis que les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 374 311 €
 soit une différence de (surcompensation des recettes de la commune) 133 947 €

Il a été attribué un coefficient correcteur de 0.808695 sur le montant du produit de la taxe foncière bâtie.

En résumé,

- le produit du foncier bâti et non bâti	798 390 €
- la taxe d'habitation des résidences secondaires	23 176 €
- l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation	5 966 €
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	1 455 €
- la contribution négative due au coefficient correcteur	-146 483 €
donnent au total un produit fiscal de	682 504 €

Le produit réalisé en 2021 était de 641 109 € soit pour 2022 + 41 395 €

Claire GIRY LATERRIERE questionne : si j'ai bien compris, parce que nous gagnons 133 947 €, l'Etat nous ponctionne 146 483 € ? le Maire confirme mais ajoute que le sujet a été discuté longuement avec des représentants d'autres communes, que l'information a été rapportée au sénateur ; il précise que cette somme ponctionnée est destinée aux métropoles et grandes communes.... Encore une fois, les petites communes sont privées : en urbanisme, en finances... mais cela va être vu avec d'autres points de l'ordre du jour un peu plus loin, notamment un comparatif avec 2013 qui montre bien ce qui a été perdu depuis.

Le Maire rappelle que les impôts ne seront pas augmentés, qu'il préfère restreindre les dépenses mais ne pas modifier les taxes.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il passe ensuite la parole à Marie BELOMBO pour qu'elle présente la photographie financière de la commune :

SITUATION DE LA COMMUNE		
	RECETTES 2021	1 445 964,73 €
7761	DIFFERENCE SUR REALISATION POSITIVE	2 903,87 €
7817	REPRISES PROVISIONS	2 500,00 €
	RECETTES	1 440 560,86 €
	DEPENSES 2021	1 466 758,56 €
775	VALEUR DES ELEMENTS D ACTIF CEDES	4 403,87 €
7811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	24 012,14 €
7811	DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 000,00 €
657363	VIREMENT AU BUDGET DU LOTISSEMENT	204 892,27 €
	DEPENSES	1 254 462,42 €
	EPARGNE BRUTE	186 098,44 €
	remboursement d'emprunt de l'année 2022	143 489,98 €
	EPARGNE NETTE	42 608,46 €
	taux d'épargne brute	12,92%
	ENCOURS DE LA DETTE DE LA COMMUNE TOTAL	1 687 918,90 €
	TAUX D'ENDETTEMENT	9,07%
	capacité de desendettement	7,78
	ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/21 COMMUNE	1 448 210,93 €
	EPARGNE BRUTE	186 098,44 €
	emprunt en cours de la commune+ pôle le pôle rembourse l'emprunt (239707,97)	

Elle indique que les recettes de 2021 se retrouvent ici en brut c'est-à-dire, les opérations d'ordre, internes, de compte à compte ne générant pas de recettes supplémentaires. Idem pour les dépenses.

La valeur des éléments d'actif cédés est le montant des ventes réalisées par la commune.

La dotation aux amortissements correspond à la dépréciation du matériel constatée pour l'année. Elle se calcule chaque année. Le trésorier l'impose alors qu'avant cela ne se faisait pas.

La dotation aux provisions est prévue pour les créances douteuses : chaque année, la commune reste avec des impayés. Au bout de 3 ou 4 ans, la commune doit annuler ces dettes et la dotation est là pour cela.

Ensuite, on retrouve le virement au budget du lotissement qui est aussi considéré comme une opération d'ordre puisque cela se fait de budget à budget.

Du coup, on obtient une épargne brute de 186 098.44 € et après déduction des remboursements d'emprunts de 2021 et non 2022 (erreur au tableau présenté), on a une épargne nette de 42 608.46 €. Marie BELOMBO précise qu'il s'agit du remboursement du capital des emprunts déduction faite des recettes du pôle commercial qui en couvrent une partie.

L'encours total de la dette de la commune est le montant exact de ce qu'elle doit en emprunts. Cet encours est important parce qu'il y avait un emprunt commun au pôle commercial et au bourg ; on devrait rester aux alentours d'1 000 000 € jusqu'en 2027 puis tomber en dessous.

Le taux d'endettement a bien baissé puisqu'il est passé de 12 % il y a deux ans à 9 % cette année.

Frédéric DELRIEUX demande la moyenne du taux d'endettement par commune et Marie BELOMBO lui répond que ce n'est pas catastrophique : cela a été augmenté par ce lourd emprunt du bourg et du pôle commercial conjugué. Lorsque l'ancien Conseil municipal l'a voté, il le savait mais il fallait le faire. Elle ajoute que cette année, les investissements ont été limité à ce qui doit être fait et rien d'autre.

3- VOTE DES BUDGETS 2022

a) Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT 2021	SUR 2022
POUR BUDGET COMMUNAL	
Résultat exercice 2021(1)	529 751,29 €
Déficit d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser dépenses investissement	598 568,55 €
TOTAL DEPENSES (a)	598 568,55 €
Excédent investissement	365 593,16 €
Restes à réaliser recettes investissement	150 450,00 €
TOTAL RECETTES (b)	516 043,16 €
AFFECTATION 1068(a-b) (2)	82 525,39 €
Excédent fonct. Reporté 2021 (1-2)	447 225,90 €

Marie BELOMBO reprend les nombres portés sur ce tableau qui ont déjà été expliqués et commentés dans un sujet précédent. Il en ressort que 82 525.39 € (dépenses – recettes) seront affectés à l’investissement et qu’il restera 447 225.90 € pour fonctionner. Cela a fait l’objet d’une discussion en bureau municipal et en commission des finances ; il a été observé un besoin de faire une pause d’investissement du fait de l’explosion des prix des carburants, énergies... et gonfler un peu le fonctionnement afin de mieux respirer sur certains comptes. Ceci amènera une épargne nette à investir plus conséquente pour l’année prochaine ce qui permet de penser à notre projet ‘parcours santé + espace jeunes + voie douce’ pour 2023.

COMMUNE RECETTES FONCTIONNEMENT				
NATURE	BUDGET 2021	REALISE 2021	TAUX % REALISATIONS	BUDGET 2022
013-ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €	33 190,77 €	39,74%	45 000,00 €
70-PRODUITS DES SERVICES	171 660,00 €	157 098,08 €	-9,27%	165 150,00 €
73-IMPOTS ET TAXES	727 459,00 €	720 323,01 €	-0,99%	831 045,00 €
74-DOTATIONS PARTICIPATIONS	451 104,00 €	460 043,34 €	1,94%	474 245,00 €
75-AUTRES PRODUITS DE GEST.COUR.	24 300,00 €	21 644,33 €	-12,27%	25 150,00 €
76-REMBOURSEMENT EMPRUNTS	7 465,66 €	7 919,24 €	5,73%	7 465,66 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00 €	40 342,09 €	90,08%	35 200,00 €
042-OPERATIONS TRANSFERT (78)	2 500,00 €	5 403,87 €		2 500,00 €
SOUS TOTAL	1 408 488,66 €	1 445 964,73 €	102,66%	1 585 755,66 €
002-EXCEDENT FONCT. REPORTE	558 104,52 €	558 104,52 €	100,00%	447 225,90 €
TOTAL GENERAL	1 966 593,18 €	2 004 069,25 €		2 032 981,56 €

Marie BELOMBO explique les chiffres et leur poste :

013 : L’atténuation des charges ne comporte que les remboursements pour maladie des agents. Des absences totales, des mi-temps thérapeutiques en cours plus, avec la covid, beaucoup d’arrêt maladie (isolement...)

70 : Les produits de services comprennent les prestations fournies aux familles et les remboursements du Grand Périgueux (mise à disposition de personnel, entretien des locaux, repas de la micro crèche et de l’ALSH extrascolaire).

Les impôts et taxes correspondent aux dotations de l’Etat qui stagnent et la DSR (dotation solidarité rurale) et DNP (dotation nationale de péréquation) qui augmentent de 14 212 €. Un tableau est remis aux membres du Conseil municipal pour voir l’évolution des montants des dotations au fur et à mesure des années depuis 2013.

CHÂTEAU L'EVEQUE										
DOTATIONS DE L'ETAT ENTRE 2013 ET 2022										
DOTATIONS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation Forfaitaire	311 563,00 €	303 203,00 €	280 502,00 €	257 386,00 €	247 163,00 €	247 646,00 €	249 339,00 €	250 791,00 €	249 501,00 €	248 212,00 €
Dotation Solidarité Rurale	54 779,00 €	58 820,00 €	73 288,00 €	84 560,00 €	107 385,00 €	116 512,00 €	120 343,00 €	135 853,00 €	144 586,00 €	151 144,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	111 888,96 €	54 757,00 €	38 901,00 €	35 011,00 €	31 510,00 €	28 359,00 €	26 576,00 €	31 891,00 €	38 269,00 €	45 923,00 €
TOTAL Dotations Etat	478 230,96 €	416 780,00 €	392 691,00 €	376 957,00 €	386 058,00 €	392 517,00 €	396 258,00 €	418 535,00 €	432 356,00 €	445 279,00 €
Evolution année par année depuis 2013		-12,85%	-5,78%	-4,01%	2,41%	1,67%	0,95%	5,62%	3,30%	2,99%

L'Etat préconise l'effort fiscal par les communes c'est-à-dire que plus la commune taxe ses habitants, plus elle reçoit d'aides de l'Etat. Le constat est simple : toujours la souffrance des petites communes rurales par rapport aux villes.

075 : autres produits de gestion courantes viennent des revenus des immeubles de la commune (locations : 3 appartements dans le bourg + celui de l'agence postale).

076 : il s'agit des remboursements de prêt pour le pôle santé et l'ALSH extrascolaire.

077 : dotation pour la Maison France Services (30 000 €) + remboursements d'assurance. Il est question que les Maisons Fce Services de Sorges, Vergt et Château l'Evêque prennent le dépôt des demandes de titres d'identité pour désengorger les autres structures. Cela se fera peut-être mais le Maire veut des garanties de financement supplémentaire car comme il ne sera pas réservé aux seuls habitants de Château l'Evêque, cela pourrait entraîner beaucoup d'autres frais supplémentaires pour la commune.

Frédéric DELRIEUX fait le parallèle avec des situations similaires dans le monde médical : perspective d'aides de l'ARS pour améliorer la qualité d'accueil et de traitement des patients, puis suppression ou diminution de ces aides.

Marie BELOMBO indique que le total général du budget (2 032 981.56 €) représente le budget qui peut être dépensé.

COMMUNE DEPENSES FONCTIONNEMENT				
NATURE	BUDGET 2021	REALISE 2021	TAUX % REALISATIONS	BUDGET 2022
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	451 143,00 €	345 963,91 €	-30,40%	598 039,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL	685 401,00 €	684 904,30 €	-0,07%	710 318,25 €
65-AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	379 805,27 €	364 699,44 €	-4,14%	207 207,01 €
66-CHARGES FINANCIERES	32 530,33 €	22 911,39 €	-41,98%	35 341,14 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 600,00 €	6 907,51 €	-24,50%	7 100,00 €
68-DOTATIONS A MORT.PROVISIONS	27 680,14 €	31 416,01 €	11,89%	109 359,98 €
014- REMBOURSEMENT GRAND PERGX	9 960,00 €	9 956,00 €	-0,04%	11 493,00 €
022-DEPENSES IMPREVUES	3 000,00 €			3 000,00 €
	1 598 119,74 €	1 466 758,56 €	91,78%	1 681 858,38 €
VIREMENT EN INVESTISSEMENT	368 473,44 €			351 123,18 €
CHARGES RATTACHEES		7 559,40 €		
TOTAL GENERAL	1 966 593,18 €	1 474 317,96 €		2 032 981,56 €

Marie BELOMBO continue d'expliquer les dépenses proposées dans ce tableau.

Chapitre 011

Eau et assainissement :

Les dépenses augmentent de 15% (prévisionnel).

Gaz et électricité :

La dépense a été augmentée considérablement (30 %). Pour exemple, sur le début de cette année, déjà 500 € de plus ont été dépensés pour la même consommation d'électricité qu'habituellement et malgré des prix négociés. Par contre, il est compliqué d'économiser l'électricité de la salle des fêtes car l'éclairage du stade est sur le même compteur.

Alimentation :

Le nombre d'élèves s'accroît ; plus de 200 couverts servis par jour. Le Maire explique que beaucoup d'efforts sont faits pour faire des économies, pour exemple, rien qu'en alimentation, pour la crèche et le restaurant scolaire, en décembre 2021, par repas/jour on dépensait 2.89 €, en janvier et février 2.82 €.

Avec la nouvelle cuisinière qui travaille beaucoup avec le frais et le circuit court, en mars 1.56 € pour l'alimentation seulement et 1.50 € ce mois-ci, et ce, malgré les augmentations de prix. Elle récupère, transforme et évite au maximum le gaspillage tout en améliorant la qualité des repas.

Produits d'entretien :

En raison de l'accroissement de ce poste, une nouvelle gestion s'impose. La covid a amené des désinfections nombreuses et a gonflé les factures... Les commandes sont confiées à Franck MERY et la distribution à un agent.

Une prévision de 4 000 € a été faite pour les fournitures de bureau ; le forfait obligatoire, imposé par la BDP, de 2 €/habitant a été appliqué pour la bibliothèque, tout comme le forfait de 50 €/élève pour les fournitures scolaires ; chaque année, une série de livres est remplacée dans une classe + frais liés à la venue de la psychologue scolaire + quelques petits travaux demandés par la direction = 12 500 €.

Marie BELOMBO précise que les 150 000 € dont il a été question plus haut, ont été mis pour les travaux de grosses réparations. Le Maire ajoute que c'est pour parer aux augmentations possibles.

Locations mobilières :

Comprend les locations des photocopieurs et le contrat des illuminations de Noël (4 800 €).

Divers entretiens :

- des terrains : 8 000 € dont la remise en état du stade d'honneur qui n'avait pas été entretenu pendant deux ans.
- des bâtiments : 32 579 €
- des voies et réseaux : 27 000 € pour le calcaire, enrobé à froid, etc... petits travaux qui ne peuvent être mis en investissement.
- maintenance : 17 000 €. Contrats de maintenance, obligations légales, entretiens annuels des cloches et du paratonnerre.
- du matériel roulant : 20 000 € remise à niveau indispensable de notre matériel (épareuse, tracteur, tractopelle)
- assurances : toutes assurances comprises (véhicules, personnel, bâtiments)

Formations personnel :

renouvellement CACES , agrément phyto-sanitaire du personnel technique et premiers secours.... 5 000 €

Rémunérations intermédiaires :

sommes versées essentiellement au Grand Périgueux..... 9 800 €
(actes d'urbanisme, à ce jour 44 CUa non payants, 4 PC, 11 DP)
à l'ATD

Fêtes et cérémonies..... 8 500 €
dont le feu d'artifice, les pots et fleurs des cérémonies commémoratives

Divers : adhésion rail plus, Couleurs d'Aquitaine, AMFR, AMF

Services extérieurs :

Société Protectrice des Animaux..... 3 800 €

Chapitre 012

Charges du personnel :

- Rémunérations principales : une stabilité avec une très légère augmentation qui tient compte de l'évolution des carrières (350 000 €).
- Rémunérations non titulaires : 110 000 € (en 2021 prévu : 84 000 € - réalisé : 105 000 €)

Augmentation due :

- aux remplacements dans le service périscolaire pour lequel nous ne pouvons absolument pas nous dispenser d'un dispositif réglementaire,
- à l'augmentation de l'effectif,
- à l'entretien et la désinfection des locaux dus à la covid (la commission RH se mobilise pour rationaliser ce service).

Coralie JUGE met l'accent sur le fait que le protocole sanitaire n'a pas été annulé par l'éducation nationale et qu'il impose une désinfection le soir bien qu'inutile puisque les élèves ne reviennent que le lendemain ; des frais pour rien !!

Elle ajoute que ces textes prévoient une désinfection une fois par jour : si l'on tient compte de celle qui est faite pendant la récréation du matin, on doit pouvoir enlever celle du soir.

Il y a aussi la rémunération de l'apprenti puis les cotisations dont on évite l'énumération.

Puis, l'assemblée passe au vote des subventions proposées pour les associations comme suit :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2022
PETITS PRINCES (arbre de Noel)	400,00 €
CLC (15 € par licence)	450,00 €
FOOT (15 € par licence)	525,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
COOPERATIVE ECOLE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
RESTO DU COEUR	100,00 €
DON DU SANG	100,00 €
TENNIS CLUB (15 € par licence)	750,00 €
LIGUE CANCER	100,00 €
RAMASSE MIETTE	50,00 €
CHATO EN SCENE	1 000,00 €
LES BOULES AUX NEZ	100,00 €
	4 275,00 €

Les P tits Princes : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité** étant précisé que Jean-Paul DUTARD ne participe pas au vote.

Château L'Evêque Cyclo : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Jeunesse Sportive Castélêquoise (foot) : 15 €/licence des enfants de la commune de 5 à 17 ans ; justificatifs transmis par l'association : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Secours catholique : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Coopérative scolaire : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Secours populaire : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Resto du cœur : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Don du sang : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Tennis club : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Ligue contre le cancer : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Ramasse miettes : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Chât'O en Scène : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité** (ne prennent pas part au vote : Claire GIRY LATERRIERE, Sébastien DUREY, Sophie DAL'PAN, Jean-Marie PANAZOL)

Les Boules au nez : **Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

Claire GIRY LATERRIERE précise que, contrairement aux autres chapitres où les sommes peuvent faire l'objet de mouvement, ces votes gèlent les sommes attribuées à chacune des associations, elles ne pourront pas faire l'objet de virement de ligne à ligne.

Il est ensuite présenté :

Subvention au CCAS : 25 000,00 €

Comme il reste un excédent de fonctionnement de près de 7 000 €, Coralie JUGE, vice-présidente, présente l'idée de distribuer des paniers alimentaires aux plus démunis ; ces denrées seraient achetées aux commerçants du marché. Frédéric DELRIEUX ajoute que cela aidera les commerçants du marché...

Restent les questions sur ‘comment faire cette distribution?’. Coralie JUGE précise que le Conseil d’administration du CCAS se réunit demain soir pour voter le budget et que ce sujet y sera débattu aussi.

Subvention au lotissement : 55 232,45 €

Pour l’année 2022, le trésorier, selon ses calculs et pour la dernière année, demande que nous versions cette somme au budget du lotissement. Le Maire ajoute que si les deux derniers terrains se vendent cette année, tout ce qui a été versé sur ce budget sera reversé sur celui de la commune ; cela fera du bien pour les projets...

Mise au vote de cette subvention : 0 contre, 0 abstention, adoption à l’unanimité.

Chapitre 67

Subvention aux personnes de droit privé : 500,00 €

Il s’agit d’une participation aux frais de titres de transport SNCF pour les lycéens, étudiants et apprentis à hauteur de 70 %. Le Maire précise qu’il attend une réponse d’ici la fin du mois pour deux arrêts supplémentaires aux heures de pointe sur Château l’Evêque. Coralie JUGE ajoute que le Gd Px fait, actuellement, une enquête sur les besoins en bus et trains pour argumenter et surtout améliorer les transports de la communauté de communes.

Ensuite, Marie BELOMBO présente le calcul de l’autofinancement à l’aide du tableau suivant qui reprend les nombres déjà annoncés :

CALCUL AUTOFINANCEMENT		2022			
RECETTES	ARTICLE	MONTANT	DEPENSES	ARTICLE	MONTANT
Virement section fonctionnement		351 123,18 €	Emprunts Commune	1641	287 886,00 €
			Emprunts SDE 24	168758	0,00 €
			Prêt CAF à taux zéro	16878	25 462,86 €
			Participat.Trav.SDE24	2041582	1 096,00 €
Fonds Compensation TVA	10222	109 492,00 €	Participat.Of.Gd Perigx Habt.	204182	910,00 €
Taxe Aménagement	10226	10 000,00 €	Gd Périgueux	2046	16 265,00 €
			Adhésion France Locale	261	1 500,00 €
Remboursement emprunts ALSH ET POLE	276351	27 458,06 €			
Amortissements de biens	2802-040	106 359,98 €	SOUS TOTAL		333 119,86 €
Provisions	4912-040	3 000,00 €	040-4912 Provisions		2 500,00 €
Avance lotissement	1687	32 532,00 €	TOTAL		335 619,86 €
		288 842,04 €	AUTOFINANCEMENT		304 345,36 €
TOTAL RECETTES		639 965,22 €	TOTAL DEPENSES		639 965,22 €

Elle donne des précisions (en recettes) :

- le fonds de compensation de TVA est calculé pour les travaux sur l’année N +1
- la taxe d’aménagement provient des taxes perçues pour les constructions étant précisé que la commune devra payer celle du pôle santé et commercial (un peu moins de 10 000 €)
- le remboursement de l’emprunt pour l’ALSH extrascolaire est fait par le Gd Px et celui du pôle santé et commercial par les loyers perçus

(en dépenses) :

- il n’y a pas l’emprunt du SDE 24 cette année mais cela commencera l’année prochaine
- le prêt de la CAF porte sur les travaux de l’ALSH périscolaire
- la participation pour travaux du SDE 24 : il s’agit d’une facture pour travaux et non d’un emprunt

- le Gd Px devrait nous payer l'emprunt pour les travaux de l'ALSH extrascolaire mais la commune est toujours propriétaire de la maison communale dans laquelle se trouve l'ALSH ; donc la commune doit aussi rembourser une partie de cet emprunt (50% = bibliothèque, salle Sacerdote) ; du fait, la commune est redevable auprès du Gd Px qui lui verse une attribution de compensation pour régulariser.

Le Maire donne la parole à Franck MERY pour présenter les programmes d'investissement.

OP.00022		OP.00044	
Aménagement de bâtiments		Acquisition matériel mobilier autres	
RAR		RAR	
2313	40 000,00 €	2188	10 000,00 €
Travaux 2022 (2313)		Acquisitions 2022 (2188)	
Organigramme salle des fêtes	3 000,00 €	Matériel informatique école	3 500,00 €
Sonorisation bourg	3 500,00 €	Mobilier scolaire	9 213,43 €
Sonorisation salle des fêtes	7 500,00 €	Étagères bureau secrétaire	1 000,00 €
Aménagement zone stockage	10 000,00 €	Mobilier urbain école	3 000,00 €
Classe supplémentaire	27 500,00 €		
Construction preau école	10 000,00 €		
Mise aux normes école primaire	1 000,00 €		
Réfection gouttières+isolation	15 000,00 €		
TOTAL	77 500,00 €	TOTAL	16 713,43 €
TG	117 500,00 €	TG	26 713,43 €
RAR	40 000,00 €	RAR	10 000,00 €
1328-Subvention isolant	3 000,00 €		
AUTOFINANCEMENT	74 500,00 €	AUTOFINANCEMENT	16 713,43 €
TG	117 500,00 €	TG	26 713,43 €

Programme 22 sur l'aménagement de bâtiments :

- l'organigramme des clés est bien avancé et la somme prévue ne sera pas utilisée seulement pour la salle des fêtes mais aussi pour le complexe sportif avec le foot et le tennis, la cantine et l'espace Joël Jeannot.
- l'aménagement d'une zone de stockage est prévue pour le dépôt municipal pour recevoir les matériaux (sable, graviers...) et les stocker dans des box bien définis au lieu de les entasser çà et là.
- les travaux minimum pour accueillir la classe supplémentaire ont été vus avec le Directeur de l'école ; cette 10^{ème} classe accueillera les GS de maternelle et 5 CP.
- le préau pour la cour côté Boulanger, qui était prévu et a été reporté, devrait se faire pour la rentrée prochaine.
- la mise aux normes de la rampe de l'escalier de l'école primaire est faite.
- la réfection des gouttières concerne la salle des fêtes et le dépôt municipal.

Programme 44 pour l'acquisition de matériel, mobilier et autres :

- le matériel informatique de l'école concerne la nouvelle classe (tableau numérique, l'imprimante, l'ordinateur...)
- le mobilier scolaire comporte les tables, chaises, étagères, mobilier de rangement très demandé...
- les étagères sont pour le bureau de la secrétaire de mairie qui manque de place de rangement
- le mobilier urbain pour les abords de l'école mérite un suivi (barrières à remplacer...)

OP.00045		OP.00048	
ADAP		Bornes enterrées	
RAR		RAR	
2313	20 000,00 €	2315	15 000,00 €
Travaux 2022 (2313)	2 000,00 €	Travaux 2022 (2315)	10 798,46 €
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	10 798,46 €
TG	22 000,00 €	TG	25 798,46 €
RAR	20 000,00 €	RAR	15 000,00 €
		Fonds de concours (1328)(SMD3)	10 798,46 €
AUTOFINANCEMENT	2 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	
TG	22 000,00 €	TG	25 798,46 €

Programme 45 : l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Ce programme concerne la mise en conformité de tous les bâtiments municipaux avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les établissements recevant du public.

Programme 48 : bornes enterrées

Il s'agit de bornes enterrées supplémentaires qui ont été installées à Vessat, aux lotissements du Domaine de la Gorce 2 et du Grand Chêne (le Cros).

OP.0052		OP.0012		20411582		OP.0013	
Traverse du bourg		Petit Patrimoine		Travaux électrification		Acquisition de terrains	
RAR		RAR		RAR		RAR	
2315	20 000,00 €	2313	2 249,96 €	2041582	10 000,00 €	2116	
				(SDE24)		2118	57 651,15 €
				Travaux 2022	5 000,00 €	Acquisitions 2022 (2118)	
				article 2041582		30 000,00 €	
				des petits travaux d'éclairage public		TOTAL	
						30 000,00 €	
TG	20 000,00 €	TG	2 249,96 €	TOTAL	5 000,00 €	TG	87 651,15 €
RAR		RAR		TG	15 000,00 €	RAR	57 651,15 €
1323 Département	70 000,00 €		2 249,96 €	RAR	10 000,00 €		
1328 Leader							
1341 DETR	62 600,00 €			AUTOFINANCEMENT	5 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL	132 600,00 €			TG	15 000,00 €	TG	87 651,15 €
TG	132 600,00 €	TG	2 249,96 €				

Programme 52 : traverse du bourg

Cette opération apparait encore parce que nous n'avons toujours pas reçu les subventions.

Programme 12 : petit patrimoine

On maintient la somme parce qu'il y a le projet de restauration du lavoir du Godet.

Le programme de travaux d'électrification est prévu pour les réparations de l'éclairage public, notamment lorsque des véhicules les percutent mais aussi pour le prolongement de l'éclairage du circuit piétons pour aller du cimetière à la halle.

Programme 13

Les acquisitions de terrains concernent un projet dont il sera question tout à l'heure dans les points informatifs.

OP.00077		OP.00088	
Signalisation routière		Programme Intérêt Général	
RAR		RAR	
2315	6 150,65 €	20422	11 131,04 €
Travaux 2022 (2315)	2 000,00 €	Travaux 2022 (20422)	4 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €	TOTAL	4 000,00 €
	8 150,65 €	TG	15 131,04 €
RAR	6 150,65 €	RAR	11 131,04 €
AUTOFINANCEMENT	2 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	4 000,00 €
TG	8 150,65 €	TG	15 131,04 €

OP.00100		OP.201902	
Gros Travaux Voirie		Chemins Doux	
RAR		RAR	
2315	19 428,28 €	2315	30 000,00 €
Travaux 2022 (2315)	70 000,00 €	Parcours trail Périgord	20 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €	article 2315	
	89 428,28 €	TOTAL	20 000,00 €
TG	89 428,28 €	TG	50 000,00 €
RAR	19 428,28 €	RAR	30 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	70 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	20 000,00 €
TG	89 428,28 €	TG	50 000,00 €

Programme 77 : signalisation routière

Suite à la réunion d'hier soir, il va falloir installer de la signalisation pour les 5 à 6 points de rétrécissements décidés pour la sécurité ; ensuite, il y a toujours besoin de petite signalisation, d'ailleurs deux panneaux de voies seront à acheter puisque la création de deux nouvelles voies publiques va être mise au vote tout à l'heure.

Programme 88 : programme d'intérêt général (PIG)

Les subventions accordées par le programme Amélia 2 entrent dans ce programme ; Nicole GALLOIS présentera deux dossiers en cours d'instruction et deux dossiers validés, plus tard dans la réunion. Le Maire précise que c'est l'avant-dernière année pour Amélia 2.

Programme 100 : gros travaux de voirie

Il y a toujours à faire sur les routes.... Malgré les gros frais pour l'entretien des voies, il y en a toujours à revoir. Constat est fait de la bonne tenue des bordures qui ont été placées.

Programme du cheminement doux

Il s'agit de la préparation de notre voie douce : il y a des acquisitions de petits terrains à faire et des études amenant d'autres menus frais. Cela concerne aussi le Trail Dordogne Périgord dont le plan est affiché dans la salle du Conseil municipal ; le projet consiste à faire un parcours de trail permanent pour lequel il y aura des ouvertures de chemins et de la signalisation. La commune pourra prétendre à des aides du Département. Les parcours sont quasiment définis avec une grande boucle de 47 km et plein de petites boucles ajoutées, le tout sur les 4 communes de Cornille, Champcevinel, Agonac et Château l'Evêque.

OP.202001		OP.202002	
Acquisition		Etude	
Bâtiment		Architecturale	
RAR 2115	126 906,68 €	2021	10 000,00 €
		(CAUE)	
Acquisition 2022 (2115)	50 000,00 €		
TOTAL	50 000,00 €	TOTAL	
TG	176 906,68 €	TG	10 000,00 €
RAR	126 906,68 €	RAR	10 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	50 000,00 €		
TG	176 906,68 €	TG	10 000,00 €

OP.202003		OP.202004	
Acquisition		Aménagement	
véhicule		cimetière	
RAR 21571	30 000,00 €	RAR 2315	157 606,72 €
		Travaux 2022 (2315)	139 200,00 €
TOTAL		TOTAL	139 200,00 €
TG	30 000,00 €	TG	296 806,72 €
RAR	30 000,00 €	RAR	157 606,72 €
		Subventions DETR+CD+GD P.(1341+1323/1328)	139 200,00 €
AUTOFINANCEMENT		AUTOFINANCEMENT	
TG	30 000,00 €	TG	296 806,72 €

Programme d'acquisition de bâtiments

C'est une prévision pour l'achat de l'ancienne pharmacie pour l'extension de l'école. On trésorise pour ne pas avoir besoin d'emprunter quand il faudra racheter, en 2024 ; nous avons jusqu'en 2025 pour ce rachat. Pour l'instant, nous en avons acheté l'usufruit seulement (15 000 €) que nous paierons avec ce compte.

Ensuite, cela pourrait concerner le projet de rachat d'une maison à Preyssac qui présente un risque pour la sécurité publique : la procédure est commencée mais la situation est compliquée...

Programme étude architecturale :

Une facture du CAUE doit être payée sur ce compte aussi.

Marie BELOMBO précise que tous les budgets sont indiqués en TTC mais que les subventions sont calculées sur le HT.

Programme acquisition de véhicule :

Nous attendons le goupil. Le budget est prévu.

Programme aménagement du cimetière :

Les chiffres sont bons !

OP.202101	
Audit Bâtiments	
RAR 2031	5 000,00 €
Audit Bâtiments Energie 2022 (2031)	
TOTAL	
TG	5 000,00 €
RAR	5 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	
TG	5 000,00 €

OP.202102	
Economies d'Energie (nouvelle donne)	
RAR 2313	27 444,07 €
Travaux 2022 (2313)	
TOTAL	29 003,93 €
TG	56 448,00 €
RAR	27 444,07 €
Subventions DETR+SDE24 (1341+1328)	25 872,00 €
AUTOFINANCEMENT	3 131,93 €
TG	56 448,00 €

OP.202201		OP.202202	
Mise aux normes réseau TEL et INTERNET		Création d'un site WEB	
Travaux 2022 article 2313		Travaux 2022 article 205	
	18 000,00 €		9 000,00 €
TOTAL	18 000,00 €	TOTAL	9 000,00 €
TG	18 000,00 €	TG	9 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	18 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	9 000,00 €
TG	18 000,00 €	TG	9 000,00 €

Programme audit des bâtiments :

Serge OULHEN a demandé le maintien de ce programme car il travaille assidument sur les possibilités de mode de chauffage ; il pourra présenter un projet très prochainement.

Programme économies d'énergie (Nouvelle Donne) :

Ce programme a été voté pour le remplacement d'installations d'éclairage public anciennes dans le but de faire des économies d'énergie importantes.

Programme de mise aux normes des réseaux téléphone et internet :

Avec l'arrivée de la fibre, il est nécessaire de prévoir des frais d'installations téléphoniques et internet à revoir. Des devis sont arrivés (JME, PSI).

Programme de création d'un site web :

La commission communication devra travailler sur la présentation du futur site. Orange a déjà fait une proposition avec une protection importante des données informatiques et internet.

Marie BELOMBO fait un dernier point de présentation avec la balance générale.

BALANCE GENERALE DE L'INVESTISSEMENT 2022					
INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant	
Déficit		1068	Affect. Invest.	82 525,39 €	
		001		365 593,16 €	
RAR	RAR	Recettes	RAR	RAR	
20	36 131,04 €	1323	Subvention Conseil Départemental	70 000,00 €	
21	224 557,83 €	1328	Subvention Etat (DETR)	8 850,00 €	
23	337 879,68 €	1341	Subvention Leader et Gd Périgieux	71 600,00 €	
	598 568,55 €			150 450,00 €	
TOTAL	598 568,55 €		TOTAL	598 568,55 €	
ILLES		2016 RECETTES NOUVELLES			
Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant	
Provisions	2 500,00 €		Amortissement de biens	106 359,98 €	
Capital emprunts commune	287 886,00 €	040-2802	Provisions	3 000,00 €	
Emprunts SDE 24	0,00 €	040-4912	Avance Lotissement	32 532,00 €	
Emprunt CAF	25 462,86 €	16	FCTVA	109 492,00 €	
Participat.Trav.SDE24	1 096,00 €	10222	Taxe aménagement	10 000,00 €	
Participat.Of.Gd Perigx Habt. Gd Périgieux	910,00 €	10226	Remboursement emprunts	27 458,06 €	
Adhésion France Locale	1 500,00 €	276351			
Sous total	335 619,86 €		Sous total	288 842,04 €	
20	18 000,00 €	Recettes			
21	96 713,43 €	Nouvelles Opérations	13	178 870,46 €	
23	368 502,39 €				
	483 215,82 €			178 870,46 €	
TOTAL NOUVELLES DEPENSES	818 835,68 €		Prélèvement(1)	351 123,18 €	
T.G. NOUVELLES DEPENSES	818 835,68 €		TOTAL NOUVELLES RECETTES	467 712,50 €	
TOTAL GENERAL	1 417 404,23		T.G. NOUVELLES RECETTES	818 835,68 €	
			TOTAL GENERAL	1 417 404,23	

Mise au vote du budget de la commune : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Pôle santé et commercial :

Marie BELOMBO fait l'exposé des prévisions du budget du pôle. Les dépenses d'eau et d'énergie ont été revues à la hausse ; tout a été programmé pour couvrir les frais de l'année. La vente des bâtiments à leurs occupants est prévue, elle sera effective dans 15 ans.

BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL			2022		
DEPENSES			RECETTES		
Articles		Dépenses Nouvelles	Articles	Recettes Nouvelles	Prévisions 2022
60611	Eau	800,00 €	752	Loyers Pharmacie	
60612	Energie-Electricité	500,00 €		Maison santé et Salon coiffure	49 000,00 €
60632	Fournitures petit équipement	150,00 €			
6161	Assurance	300,00 €			
62871	Remboursement Empt Commune	10 861,00 €			
66111	Interet Emprunt Pôle Santé Commercial	3 131,18 €	7552	Subvention commune	15 100,00 €
66112	Intérêts courus non échus	2 686,35 €			
			7788	Produits exceptionnels	400,00 €
			OO2	Excedent 2021	41 049,97 €
O23	Virement section investissement	87 121,44 €			
TOTAL		105 549,97 €	TOTAL		105 549,97 €
DEPENSES			RECETTES		
Articles		Dépenses Nouvelles	Articles	Recettes Nouvelles	Prévisions 2022
OO1	Déficit investissement 2021 reporté	398 760,57 €	O21	Virement section fonctionnement	87 121,44 €
1641	Emprunt Pôle Santé Commercial	19 077,10 €	O24	Vente bâtiments	281 000,00 €
16878	Remboursement Empt Commune	20 201,45 €	1323	Conseil Départemental	38 400,00 €
2313	Travaux et honoraires	30 000,00 €	1328	Autres :	
				Conseil Régional	0
10226	Taxe d aménagement	10 682,32 €		Leader	37 500,00 €
				Grand Périgueux	15 700,00 €
			1341	Etat (DETR)	19 000,00 €
TOTAUX		478 721,44 €	TOTAUX		478 721,44 €

Mise au vote du budget de la commune : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Lotissement :

Ensuite, vient le budget du lotissement dont voici les prévisions. Rien de particulier, si ce n'est ce qui a déjà été annoncé : la subvention que le trésorier a demandé à la commune de verser et l'attente de la vente des derniers lots.

BUDGET LOTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		2022	
DEPENSES		RECETTES			
605	TRAVAUX	3 000,00 €	OO2	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	0
71355-042	VARIATION TERRAINS AMENAGES	32 685,68 €	7015	VENTE DE TERRAINS	52 735,00 €
			71355-042	VARIATION TERRAINS AMENAGES	249,16 €
OO2	DEFICIT REPORTE	72 530,93 €	774	SUBVENTION COMMUNE	55 232,45 €
TOTAL		108 216,61 €	TOTAL		108 216,61 €
DEPENSES		RECETTES			
OO1	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0	3555-040	SORTIES DE LOTS AU PRIX DE REVIENT	32 685,68 €
3555-040	TERRAINS AMENAGES	249,16 €			
1687	AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL	32 436,52 €	OO2	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0
TOTAL		32 685,68 €	TOTAL		32 685,68 €

Mise au vote du budget de la commune : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

4- EXTENSION DU CIMETIERE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX

Le Maire annonce qu'un appel d'offres a été lancé le 5 janvier 2022 pour les travaux d'extension du cimetière. La remise des plis était fixée au 3 février 2022 à 12h00 ; montant estimatif des travaux, toutes tranches : 174 307,40 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 février 2022 pour l'ouverture des plis puis le 18 février pour l'analyse des offres :

- EUROVIA..... 187 127,07 € HT
- COLAS..... 230 230,14 € HT

Comme ces propositions ont été jugées très insatisfaisantes, des négociations ont été menées pour une révision des estimations par les entreprises, en présence du maître d'œuvre.

Lors de la deuxième présentation des offres, le 1^{er} avril 2022, supervisée par le maître d'œuvre, les deux entreprises ont proposé :

- EUROVIA..... 174 038,59 € HT
- COLAS..... 221 221,85 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix de la commission qui s'est porté sur l'entreprise EUROVIA.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

5- PROGRAMME AMELIA 2 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire donne la parole à Nicole GALLOIS. Elle informe l'assemblée que dans le cadre du programme Amélia 2 du Grand Périgueux, des aides ont été demandées par des particuliers au titre de la précarité énergétique pour :

- le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur avec ajout d'un poêle et d'une VMC pour l'habitation de Mr et Mme REBIERE Francis et Valérie situé au 971 chemin de la Libaudie.

Le coût des travaux s'élève à 18 840,00 € HT.

- la mise en place d'une pompe à chaleur pour le logement de Mr et Mme CUMENAL Michel et Yvette au 6 chemin de la Monnerie.

Le coût des travaux s'élève à 12 534,00 € HT.

La commission d'abondement du Grand Périgueux s'est réunie et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- | | | | |
|--|------------|-----------|------------|
| - Mr et Mme REBIERE Francis et Valérie : - Grand Périgueux | : 942,00 € | - commune | : 942,00 € |
| - Mr et Mme CUMENAL Michel et Yvette :- Grand Périgueux | : 626,70 € | - commune | : 626,70 € |

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le montant des aides de la commune. Un débat s'engage avant de passer au vote. Nicole GALLOIS explique la méthode du calcul de la subvention et les données retenues pour l'attribution de l'aide.

Mise au vote : 1 contre, 7 abstentions, adoption à la majorité.

Pour information, Nicole GALLOIS expose ensuite la teneur des deux dossiers qui ont été présentés à la commission du 30 mars dernier et seront soumis au vote du Conseil municipal prochainement :

- mise aux normes d'une installation d'assainissement individuel pour la maison de M. et Mme MARIN Nicolas situé au Ladoux.

Le coût des travaux s'élève à 12 173.73 € HT ; le montant de l'aide de la commune serait de 1 750.00 €.

- économie d'énergie et adaptation du logement de M. Mme CURATEAU Marc situé au 255 route de la Tour Blanche.

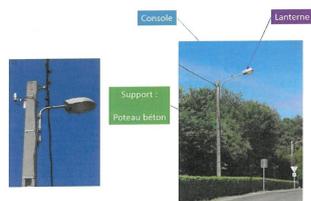
Le coût des travaux s'élève à 17 756.47 € HT ; la participation de la commune est prévue pour 887.00 €

Coralie JUGE demande si c'est vraiment le Gd Px qui décide l'attribution et le montant de l'aide ; le Maire lui répond que ce n'est pas le Gd Px mais l'organisme SOLIHA (solidaire pour l'habitat) partenaire de l'Anah et l'ADEME pour mettre en œuvre le programme 'Habiter Mieux' qui décide qui a l'aide et de combien.

6- NOUVELLE DONNE : CHOIX DES LAMPADAIRES

Serge OULHEN explique la différence entre les modèles proposés afin de permettre le choix par le Conseil municipal.

Foyer lumineux sur poteau béton :



Éclairage	Philips	Éclairage
Modèle F100	Modèle L100	Modèle L100 LED
Modèle F100	Modèle L100	Modèle L100
Modèle F100	Modèle L100	Modèle L100

Après débat et avis de chacun, le Maire met au vote le choix pour le modèle Delko S.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- ADRESSAGE : CRÉATION DE VOIES

Le Maire explique que deux voies doivent être créées :

- l'une parce que deux habitants au lieudit Cosse Noire demandent que leurs maisons soient adressées sur le chemin rural qui en donne l'accès ; jusqu'à ce jour, leurs adresses étaient placées sur une voie départementale. Ces personnes ont proposé de l'appeler 'allée des Cèpes'.

- l'autre car le riverain a écrit pour demander que son adressage vienne jusqu'à la voie privée qui lui appartient. Il a accepté que cette voie nouvelle soit nommée 'chemin de la Tamiserie'.

A l'issue de cette décision, un numéro leur sera attribué et les démarches seront faites pour la mise à jour des différentes bases de données.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- CESSION D'UN TERRAIN POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Le Maire rappelle qu'il y a eu beaucoup de nouvelles constructions au lieudit Haut Mesplier ; cela a permis de régler des problèmes : remettre les lignes d'eau dans le domaine public, enterrer les réseaux et rectifier certains points de distribution de l'électricité. Un compteur électrique a été placé sur un terrain privé par décision directe du propriétaire et de l'entreprise chargée des travaux. Ni le vice-président du SDE 24, ni le Maire n'ont été consultés ! mais maintenant, il faut régulariser par l'achat de ce bout de terrain pour l'euro symbolique pour mettre ce compteur dans le domaine public.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL : HYPOTHEQUE DU TERRAIN CÉDÉ

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal lors d'une précédente séance, de changer l'assiette du chemin rural près de la propriété de M. Mme MANDÉ. Or, au moment de faire les démarches qui s'imposent, il apparait que le terrain cédé par M. Mme MANDÉ est hypothéqué.

Pour permettre la finalisation de cette opération, au regard de la date d'échéance de l'hypothèque et du prix de la parcelle concernée, le Conseil municipal peut, en application de l'article R2241-7 du Code général des collectivités territoriales, décider de dispenser le Maire d'accomplir les formalités de purge de cette hypothèque qui contraindra alors ladite parcelle jusqu'au 15 avril 2040.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

10- CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Le Maire indique que M. et Mme CARCAUD Patrice ont formulé le souhait d'acheter le chemin rural traversant leur propriété, impasse du Rigailou au lieudit les Vincents Ouest, pour ne plus voir les chasseurs et autres randonneurs passer devant chez eux. Il leur a proposé de créer, à leurs frais, une autre voie en limite de leur domaine, qu'ils donneraient à la commune pour, ainsi, changer l'assiette du chemin. Il est demandé au Conseil municipal d'envoyer la commission voirie pour étudier cette demande.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

11- RESSOURCES HUMAINES

a) Lignes directives de gestion 2022

Marie BELOMBO indique que les Lignes directives de gestion ont fait l'objet de mises à jour pour être conformes et ont été soumises au Comité technique du Centre de gestion ; celui-ci a émis un avis favorable lors de sa réunion du 25 mars 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de valider cet avis.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

b) Ratios 2022 : entérinement de l'avis du Comité technique du Centre de gestion

Le Maire explique qu'il a proposé des salariés à la promotion interne. Lors de sa réunion du 25 mars 2022, le Comité technique du Centre de gestion a émis un avis favorable pour :

- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est promu adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- deux agents de maîtrise sur 4 ont été promus agents de maîtrise principaux.

Il est demandé au Conseil municipal de valider cet avis.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

12- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire informe l'assemblée du paiement par le budget du pôle santé et commercial, d'une facture d'eau du cabinet médical de 111.11 €. En conséquence, le cabinet médical a produit un chèque pour son remboursement dont il faut autoriser l'encaissement. Il sera versé au budget pôle santé et commercial article 7788.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

POINTS INFORMATIFS

13- ACQUISITION DE BÂTIMENTS ET TERRAINS

Le Maire explique que suite au décès de Mme RAYNAUD, ses héritiers proposent de vendre à la commune, l'ensemble terrain et maison situé en bordure du rond-point du Périgord blanc (parcelles D 1667, 1203 et 1204). Le service des domaines a fait une estimation à 286 000 € pour une surface totale de 1 783 m². La famille est d'accord pour céder le bien pour 280 000 €.

Il ajoute qu'il a contacté l'établissement public foncier (EPF) qui valide le projet présenté à savoir : extension de la zone commerciale et développement pour l'artisanat. Il serait judicieux d'en prendre l'usufruit dès la vente pour occuper les bâtiments et au bout de 5 ans, racheter le bien à l'EPF.

Le Maire indique qu'il a également pris contact avec les propriétaires des parcelles qui suivent (D 199, 1270 et 1576) pour les acheter et conforter les espaces autour du rond-point, notamment le parking de co-voiturage, mais aussi programmer une grande zone de commerces, artisanat... parking.

L'assemblée discute sur le sujet et prend des informations ; le Maire conclue en disant qu'il faut être patient et laisser le temps au temps...

14- NOTIFICATION POUR LES ZONES D'INTERVENTION FONCIERE (ZIP)

Le Maire annonce que le cabinet d'avocats LEXIA, à Bordeaux, procédera à la liquidation judiciaire des terrains appartenant à la SELARL SEAT au Bûcher. Jean-Marie PANAZOL demande si l'acheteur pourra faire ce qu'il veut à cet endroit, le Maire lui répond que non parce que c'est une zone naturelle à vocation pour les loisirs (NI) au PLUI et que certains endroits sont protégés pour la faune et/ou la flore (SEPANSO). L'ensemble se répartit sur Agonac (20 ha 73), Biras (3 ha 38) et Château l'Evêque (157 ha 59).

15- DEMANDE DE RÉOUVERTURE D'UN CHEMIN RURAL

Le Maire indique que, par courrier, le Président d'une société de chasse privée de la commune demande l'autorisation de faire la réouverture d'un chemin rural reliant la route des Etangs aux Payants.

16- CONVENTION AXA ASSURANCES

Un agent des assurances Axa a demandé la mise à disposition d'un local pour tenir une permanence et proposer leurs contrats aux habitants de la commune.

17- AGENCE POSTALE : BILAN 2021

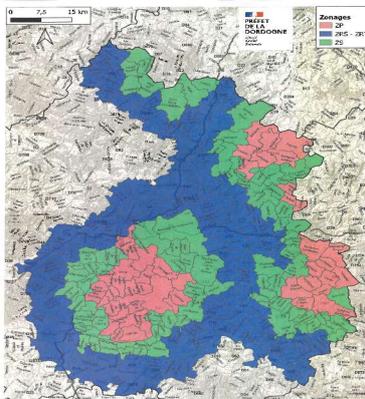
Le bilan a été transmis avec la convocation à cette réunion ; les membres de l'assemblée peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

18- LE RELAIS : RAPPORT ANNUEL 2021

Le bilan a été transmis avec la convocation à cette réunion ; les membres de l'assemblée peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

19- QUESTIONS DIVERSES

a) Le Maire montre la carte d'impact de la grippe aviaire sur le département de la Dordogne ; l'avancée de la maladie est inquiétante. Des consignes strictes ont été communiquées par la Préfecture pour les propriétaires de volatiles.



rose = zone de protection ; vert = zone de surveillance ; bleu = zone réglementée supplémentaire

b) Lors d'élections, les candidats peuvent demander le prêt d'une salle pour organiser leur réunion publique pendant la campagne. M. Floran VADILLO a demandé le prêt de la halle le samedi 7 mai 2022 pour y accueillir les habitants qui souhaitent venir à la soirée barbecue qu'il organisera.

c) Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements par l'USSEP pour avoir mis une salle à leur disposition et fourni un goûter pour les maternelles le vendredi 15 avril dernier à l'occasion d'une manifestation sportive pour les maternelles.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 22h10.